

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Etiquetage Hygiène et Sécurité

Renferme :
symbole(s) :
phrases de risques :
conseils de prudence :

concerné
non concerné

Raison sociale :
Adresse :

**SCEPMA Z.A de BRAZAIS Rte d'Ezy 27810 Marcilly sur Eure.
Tél 02.37.48.53.37 / Fax : 02.37.48.53.41 / Mail: contact@scepma.fr
SAS au capital de : 50000€ - Siret 48773100200019 - APE 4649Z -
N° TVA Intracommunautaire FR 10487731002.**

1. Identification du produit _____

1.1 Désignation commerciale : DUOSOL AGRUMES

1.2 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :
Détergent neutre parfumé à usages multiples.

1.3 Fournisseur : Fabricant (coordonnées ci-dessus)
 Importateur
 Vendeur

1.4 Numéros de téléphone d'appel d'urgence : _____

Centre antipoison de Nancy : 03.83.32.36.36

2. Identification des dangers _____

Une projection accidentelle dans l'œil peut provoquer une irritation.

3. Composition/informations sur les composants _____

-Préparation à usage uniquement professionnel

-Composants apportant un danger :

Alcool gras éthoxylé (CAS 169107-21-5 ; EINECS non listé ; symbole : Xn ; R22, R41) : 1%≤C<5%

N.B : Les renseignements entre parenthèses correspondent aux indications du ou des danger(s) du constituant à l'état pur.

4. Premiers secours _____

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes en maintenant les paupières écartées) puis lavage avec une solution isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%).

En cas de projections ou de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir ; Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie _____

Produit en solution aqueuse ne présentant pas un caractère inflammable.

En cas d'incendie survenant à proximité du produit :

- Refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyen d'extinction approprié : poudre extinctive, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : sans objet
- Risques particuliers : dégagement de fumée contenant du dioxyde de soufre, du monoxyde et dioxyde de carbone
- Equipement spécial pour les intervenants : appareil respiratoire autonome

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle _____

Précautions individuelles : port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) indiqués en paragraphe 8.

En cas de dispersion importante du produit :

- Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
- Méthodes de nettoyage : contenir et récupérer les déversements; les absorber avec une terre de diatomée; récupérer les déchets dans des fûts en matière plastique spécifiques et parfaitement identifiés ; les remettre à un récupérateur agréé chargé de leur élimination selon la législation en vigueur.

7. Manipulation et stockage _____

7.1 Manipulation :

- Mesures techniques : sans objet
- Exigences spécifiques : prévoir poste d'eau et/ou douche de sécurité et/ou fontaine oculaire à proximité des postes de travail. Ne pas mélanger à d'autres produits. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2 Stockage :

- Mesures techniques : le sol du dépôt sera imperméable et disposé de façon à retenir tout déversement accidentel de produit afin d'empêcher qu'il se répande au dehors.
- Conditions de stockage : température entre 5°C et 30°C
- Matières incompatibles : aucune connue
- Matériau recommandé pour l'emballage : polyéthylène

7.3 Utilisation(s) particulière(s) : sans objet

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle_____

8.1 Valeurs limites d'exposition : sans objet

8.2 Contrôles de l'exposition :

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :

Mesure(s) de protection collective : sans objet

Mesure(s) de protection individuelle :

8.2.1.1 - Protection respiratoire : sans objet

8.2.1.2 - Protection des mains : gants de ménage (gants en latex naturel flockés coton).

8.2.1.3- Protection des yeux : sans objet

8.2.1.4- Protection corporelle : sans objet

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : sans objet

9. Propriétés physiques et chimiques_____

9.1 Informations générales :

*Aspect :

- État physique : liquide

- Couleur :jaune(NOVSC)

*Odeur : citron(NOVSC)

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH à l'état pur : $7,5 \pm 0,5$

Point/intervalle d'ébullition : non mesuré

Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité : ininflammable

Danger d'explosion : néant

Propriétés comburantes : néant

Pression de vapeur : non mesurée

Densité : $1,000 \pm 0,005$

Solubilité :

- Hydrosolubilité : oui

- Liposolubilité : non

Coefficient de partage : n-octanol/eau : non mesuré

Viscosité : non mesurée

Densité de vapeur : non mesurée

Taux d'évaporation : non mesuré

9.3 Autres données : aucune

10. Stabilité et réactivité_____

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation décrites dans le paragraphe 7.

10.1 Conditions à éviter : sans objet

10.2 Matières à éviter : sans objet

10.3 Produits de décomposition dangereux : sans objet

11. Informations toxicologiques_____

Aucune donnée toxicologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'ingestion : aucune donnée

En cas de contact avec la peau : aucune donnée

En cas de contact avec les yeux : aucune donnée

En cas d'inhalation : aucune donnée

12. Informations écologiques _____

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.1 Ecotoxicité : cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.

12.2 Mobilité : le produit est soluble dans l'eau.

12.3 Persistance et dégradabilité : l'agent tensio actif contenu dans cette préparation est facilement biodégradable selon les critères de biodégradabilité définis dans le règlement CE N°648/2004.

12.4 Potentiel de bioaccumulation : pas de possibilité de bioaccumulation car produit hydrophile

12.5 Effets nocifs divers : sans objet

13. Considérations relatives à l'élimination _____

* EXCÉDENTS OU DÉCHETS :

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : détergents, rubrique : 20 01 30)

* EMBALLAGES VIDES :

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : emballages en matière plastique, rubrique : 15 01 02)

14. Informations relatives au transport _____

Non concerné Concerné

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU, UN/ID			
Désignation officielle			
Classe			
Groupe d'emballage			
Etiquette			
N° de code danger			
catégorie			

ADR	quantités limitées		
IMDG	quantités limitées		
	arrimage et séparation		

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis
Avion passager et cargo	Qté limitée :	
Avion cargo		

15. Informations réglementaires

- préparation non classée
- préparation classée

Selon la Directive 2008/58/CE (30ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) et la Directive 2009/2/CE (31ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et la Directive 1999/45/CE (arrêté du 9 novembre 2004) modifiée par la directive 2006/8/CE (arrêté du 07/02/2007) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses.

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 12/07/2010 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Information complémentaire :

-NOVSA : le produit renferme des fragrances potentiellement allergisantes au sens du règlement CE N°648/2004 : d-limonène CAS 5989-27-5, linalool CAS 78-70-6 et d'autres de concentration individuelle inférieure à 0,01%

Texte des phrases R du paragraphe 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.